



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 63103

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur le développement des langues régionales. Il souhaiterait connaître le nombre d'enseignants dispensant des langues régionales dans les collèges et les lycées depuis 20 ans.

Texte de la réponse

L'enseignement des langues régionales dans le second degré s'est fortement développé depuis une vingtaine d'années avec le recrutement, par la voie du certificat d'aptitude du professorat de l'enseignement du second degré, de professeurs certifiés qualifiés pour ces enseignements. Les sections langues régionales ont été ouvertes au CAPES par l'arrêté du 30 avril 1991. Elles ont d'abord concerné le breton puis ont été élargies progressivement au catalan, à l'occitan-langue d'oc, au basque et au créole. La session du concours 2009 a permis de recruter 12 professeurs certifiés en langues régionales. Actuellement, les effectifs d'enseignants du second degré dispensant des langues régionales dans les collèges et les lycées s'élèvent à 438. Ils se répartissent comme suit : 196 professeurs en occitan-langue d'oc, 88 en breton, 87 en créole, 36 en catalan et 31 en basque.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 63103

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 2009, page 10545

Réponse publiée le : 2 mars 2010, page 2434